

Donation aux petits enfants

Par Guidan_old, le 14/08/2007 à 12:24

Bonjour,

j'aimerais savoir, en cas de donation de 30000€ par ma mère à chacun de mes trois enfants (donc à chacun de ses seuls trois petits enfants - je suis fils unique) ce qui se passerait si ma mère venait à décéder avant que six ans se soient écoulés.

Cette donation serait-elle rapportée à la succession; et si oui, quels droits seraient dus par les trois donataires.

Merci pour ces précisions.